

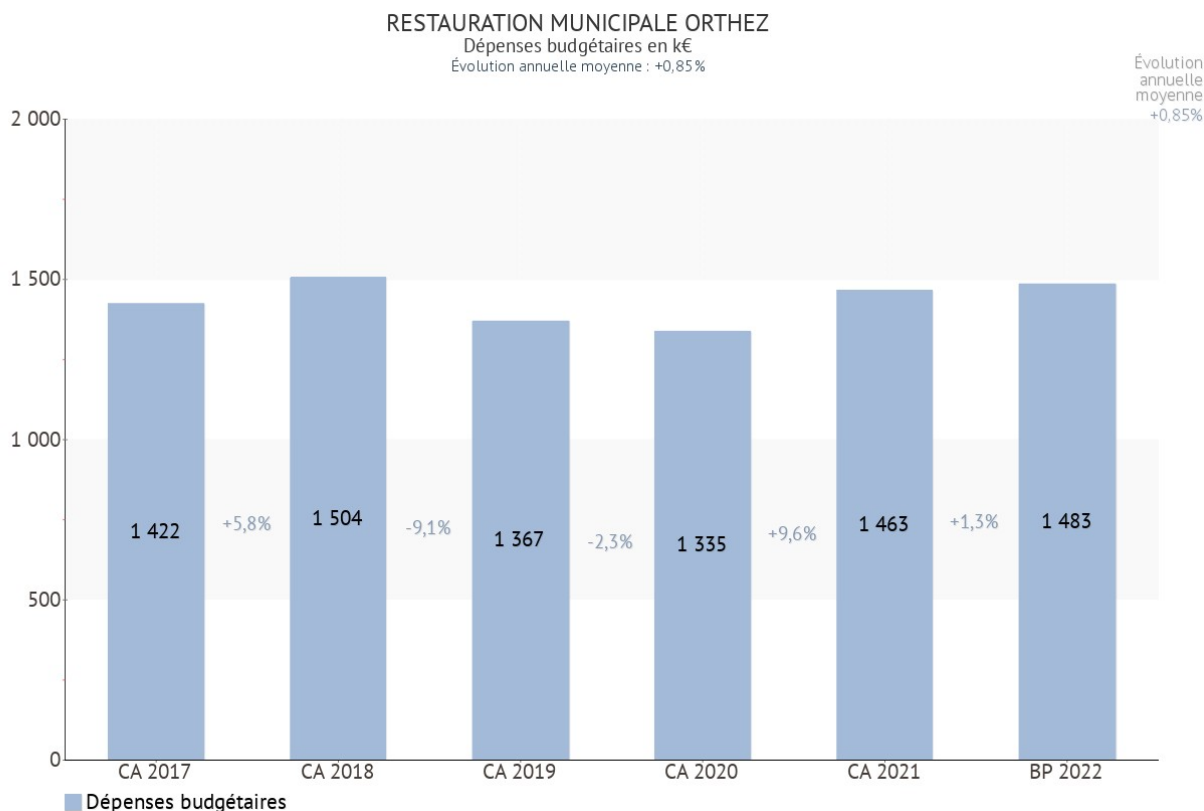
9 - Présentation des budgets annexes de la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne

BUDGET 2022 DE LA RESTAURATION

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement : 1 482 700 €

Les dépenses globales prévisionnelles évoluent suivant le graphique ci dessous :



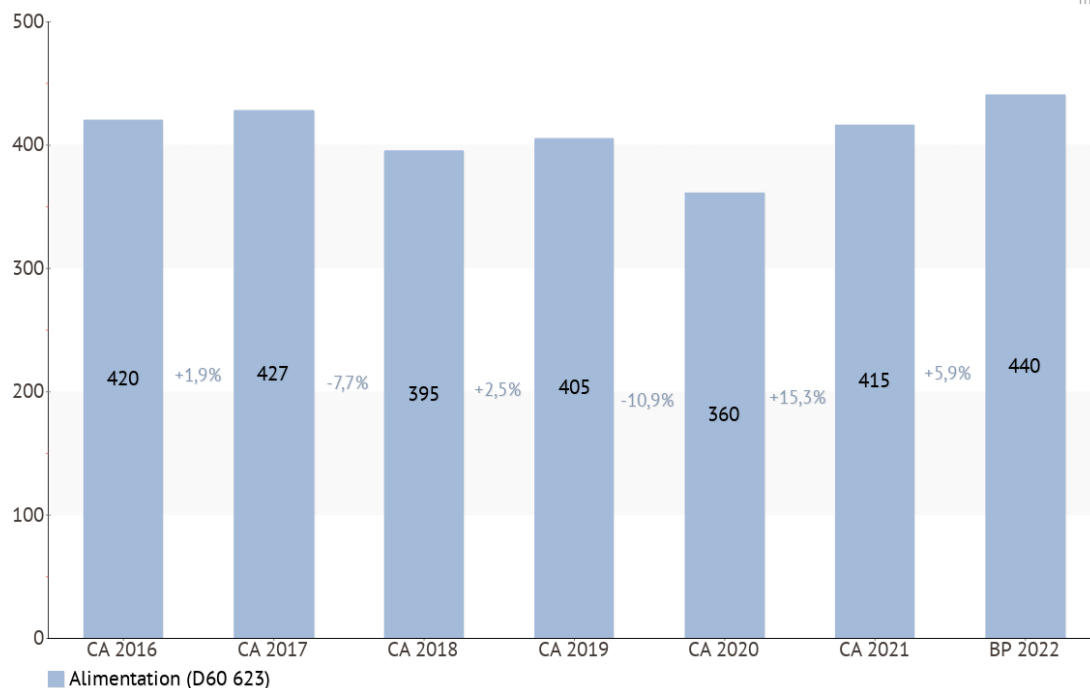
Les deux postes les plus importants et incompressibles sont les frais de personnel qui représentent près de 56,90 % des dépenses réelles de fonctionnement (personnels des cuisines et administratifs) et des achats de denrées alimentaires estimés à 440 000 €, en augmentation suite à l'application de la loi Egalim ainsi qu'à la prévision de hausse des prix des denrées.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général (D011)	562 505,00 €	527 473,00 €	540 309,00 €	499 154,00 €	579 266,00 €	598 400,00 €
Dépenses de personnel (D012)	799 378,00 €	786 405,00 €	757 623,00 €	774 683,00 €	820 664,00 €	802 800,00 €
Autres charges de gestion courante (D65)	35 413,00 €	43 839,00 €	43 324,00 €	38 185,00 €	19 446,00 €	5 000,00 €
Charges financières (D66)	11 447,00 €	9 739,00 €	8 032,00 €	6 339,00 €	5 020,00 €	4 100,00 €
Charges exceptionnelles (D67)	31,00 €	3 965,00 €	35,00 €	832,00 €	347,00 €	700,00 €
Dotations & provisions réelles (D68)	- €	- €	- €	- €	24 876,00 €	- €
Total opérations ordre	12 738,00 €	14 833,00 €	15 885,00 €	15 743,00 €	13 527,00 €	71 700,00 €
	1 421 512,00 €	1 386 254,00 €	1 365 208,00 €	1 334 936,00 €	1 463 146,00 €	1 482 700,00 €

RESTAURATION MUNICIPALE ORTHEZ

Alimentation (D60 623) en k€
Évolution annuelle moyenne : +0,8%

Évolution
annuelle
moyenne
+0,8%



- le virement vers la section d'investissement pour 48 000 €,
- les dotations aux amortissements des équipements pour 23 700 €.

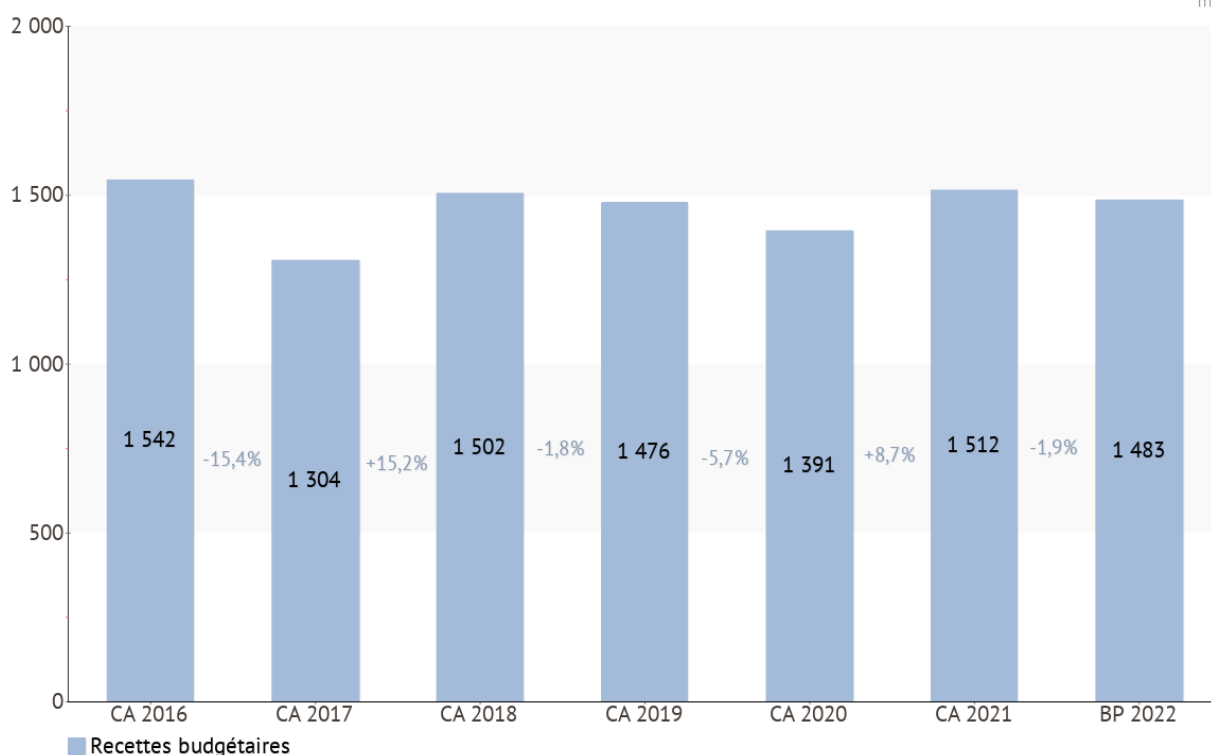
2) Les recettes de fonctionnement : 1 482 700 €

Les recettes globales de fonctionnement évoluent suivant le graphique ci -dessous :

RESTAURATION MUNICIPALE ORTHEZ

Recettes budgétaires en k€
Évolution annuelle moyenne : -0,65%

Évolution
annuelle
moyenne
-0,65%



Les deux postes les plus importants sont les recettes de la restauration scolaire et municipale et la subvention de fonctionnement du budget de la commune est évaluée à 550 000 € pour prendre en compte les frais de fonctionnement et le déficit de recettes prévisionnel.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Redevances et droits services sociaux (R7066)	761 719,00 €	616 778,00 €	745 415,00 €	716 838,00 €	654 835,00 €	690 209,00 €	710 000,00 €
Redevances et droits serv Scolaires (R7067)	297 765,00 €	276 007,00 €	262 980,00 €	242 406,00 €	155 692,00 €	204 992,00 €	215 000,00 €
Par le CCLO rattachement (R70876)	40 563,00 €	29 707,00 €	64 703,00 €	73 131,00 €	42 805,00 €	11 544,00 €	- €
Subv. Commune (R7474)	- €	- €	- €	- €	- €	605 000,00 €	550 000,00 €
Revenus des immeubles (R752)	4 032,00 €	4 521,00 €	3 337,00 €	3 160,00 €	2 383,00 €	- €	2 500,00 €
Prise en charge déficit par budget principal (R7552)	400 000,00 €	342 852,00 €	400 000,00 €	440 000,00 €	535 000,00 €	- €	- €
Produits divers de gestion courante (R758)	- €	- €	- €	- €	1,00 €	- €	- €
Produits exceptionnels (R77) (hors cessions)	659,00 €	483,00 €	119,00 €	- €	714,00 €	- €	246,00 €
Au GFP de rattachement (R70 846)	37 217,00 €	33 638,00 €	25 702,00 €	- €	- €	- €	- €
Remboursement de frais CCLO (R7087)	40 563,00 €	29 707,00 €	64 703,00 €	73 131,00 €	42 805,00 €	11 544,00 €	- €
Résultat de fonctionnement reporté 2021							4 954,00 €
							1 482 700,00 €

La section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement : 115 945,88 €**

Une provision de 23 600 € est prévue pour des achats d'équipements dans les cantines scolaires et la restauration municipale (friteuses, chambre froide, réfrigérateurs, fours) et divers travaux pour 5 000 € .

Ensuite, il est prévu le remboursement du capital de l'emprunt contracté lors de la construction du restaurant et pour l'achat d'équipements pour 43 700 € .

Le dernier est le solde déficitaire de la section d'investissement de l'année 2021 pour 43 645,88 €.

2) **Les recettes d'investissement : 115 945,88 €**

Chapitre 10 avec la comptabilisation du produit du FCTVA sur les dépenses réalisées en 2020 pour 600 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2021 pour 43 645,88 €.

Pour les opérations d'ordres budgétaires, les deux postes les plus importants sont :

- le virement vers la section d'investissement pour 48 000 €,
- les dotations aux amortissements des équipements pour 23 700 €.

BUDGET 2022 LOCATION DE BÂTIMENT

La section de fonctionnement

1) ***Les dépenses de fonctionnement : 84 396,81 €***

Les dépenses globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général (D011)	20 552,00 €	17 838,00 €	17 963,00 €	17 838,00 €	19 573,00 €	25 397,00 €
Charges financières (D66)	11 724,00 €	10 994,00 €	10 228,00 €	9 425,00 €	8 582,00 €	9 000,00 €
Total opérations ordre	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €
	32 276,00 €	28 832,00 €	28 191,00 €	27 263,00 €	28 155,00 €	84 397,00 €

Pour les opérations réelles, les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais généraux avec le remboursement du crédit bail du Centre Hospitalier pour 18 000 €,
- les frais financiers de remboursement des intérêts de l'emprunt pour la construction de la Perception pour 9 000 €,

Pour les opérations d'ordre budgétaire, le virement vers la section d'investissement pour 50 000 €.

2) ***Les recettes de fonctionnement : 84 396,81 €***

Les recettes globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Revenus des immeubles (R752)	46 496,00 €	46 496,00 €	46 722,00 €	46 798,00 €	50 631,00 €	51 000,00 €
Excédent fonctionnement reporté (R002)	46 265,00 €	45 818,00 €	48 309,00 €	50 695,00 €	53 292,00 €	33 397,00 €
						84 397,00 €

Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement reporté n-1 de l'année 2021 pour 33 396,814 €.

Hors cette opération budgétaire, le poste le plus important concerne les loyers perçus pour la location des bâtiments (service du TRESOR PUBLIC et CHS) évalués à 51 000,00 €.

La section d'investissement

1) ***Les dépenses d'investissement : 92 371,96 € (avec les RAR 2021)***

La section reprend en dépense le solde déficitaire d'investissement de l'année 2021 pour un montant de 17 771,96 €.

Hors cette opération budgétaire, les autres postes comptables mouvementés sont le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction de la Perception pour 19 000 €, l'inscription d'une provision de dépenses pour le projet de création d'une maison des associations dans les anciens locaux du Bridge Club (31 000 €) et les RAR 2021 de l'étude de faisabilité du projet.

2) ***Les recettes d'investissement : 92 371,96 €***

Le budget enregistre l'excédent de fonctionnement capitalisé pour la couverture du déficit d'investissement de l'année 2021 (42 371,96 €) et le virement de la section de fonctionnement (50 000 €).

La section de fonctionnement

1) **Les dépenses de fonctionnement : 46 424,02 €**

Les dépenses globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Achats de matières fournitures (D606)	1 013,00 €	1 466,00 €	1 474,00 €	616,00 €	875,00 €	1 024,00 €
Services extérieurs (D61)	1 271,00 €	5 322,00 €	2 054,00 €	2 159,00 €	4 530,00 €	3 300,00 €
Autres services extérieurs (D62)	19 150,00 €	16 672,00 €	16 373,00 €	7 683,00 €	13 207,00 €	30 100,00 €
Dépenses de personnel (D012)	11 915,00 €	10 587,00 €	8 312,00 €	7 719,00 €	10 704,00 €	12 000,00 €
	33 349,00 €	34 047,00 €	28 213,00 €	18 177,00 €	29 316,00 €	46 424,00 €

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais des entreprises de transport (bus scolaires et non scolaires) avec une hausse de la dépense suite à la mise en place du nouveau circuit de ramassage entre l'école des Soarns et l'école maternelle du centre.
- les frais de personnel du chauffeur de bus de Sainte-Suzanne.

2) **Les recettes de fonctionnement : 46 424,02 €**

Le budget enregistre les subventions versées par la CCLO avec la prise en charge du transport à la piscine des scolaires (10 000 €), le Conseil régional dans le cadre du transfert de compétence des transports scolaires pour le ramassage de Sainte-Suzanne (11 500 €) et le résultat de fonctionnement reporté de 2021 de 3 424,02 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Région (R7472)	9 202,00 €	15 043,00 €	4 283,00 €	6 955,00 €	11 674,00 €	11 000,00 €
Communes (R7474)	5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €	7 000,00 €	22 000,00 €
EPCI (R7475)	10 373,00 €	10 917,00 €	10 776,00 €	9 767,00 €	4 219,00 €	10 000,00 €
Excédent fonctionnement reporté (R002)	- €	- €	2 456,00 €	- €	9 847,00 €	3 424,00 €
						46 424,00 €

Il est prévu une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget transport de 22 000 € pour équilibrer le budget suite à la mise en place du ramassage entre l'école des Soarns et la maternelle centre.

Des démarches sont actuellement effectuées pour que le Conseil Régional prenne en charge une partie de cette nouvelle dépense.

BUDGET 2022 CAMPING

La section de fonctionnement

1) **Les dépenses de fonctionnement : 1 585,02 €**

Budget particulier suite à la fermeture du camping, seules quelques régularisations des dépenses d'achats de fournitures sont inscrites au chapitre 011.

Pour les opérations d'ordre budgétaire, inscription des dotations aux amortissements des équipements pour 1 500 €.

2) **Les recettes de fonctionnement : 1 585,02 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent au résultat de fonctionnement reporté de 585,20 € et une subvention d'équilibre du budget principal de 1 000,00 €

La section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement : 8 184 €**

En dépenses, la section comporte une provision pour matériel et équipements pour 8 184 €.

2) **Les recettes d'investissement : 8 184 €**

En recettes la section comporte, pour les opérations d'ordre budgétaire, l'inscription des dotations aux amortissements des équipements pour 1 500 € et la prise en compte de l'excédent d'investissement 2021 pour 6 684 €.

BUDGET 2022 FÊTES

1) **Les dépenses de fonctionnement : 264 200 €**

Les dépenses globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2022
011	Charges à caractère général	200 072,00	213 121,40
012	Charges de Personnel	49 728,00	50 000,00
002	Déficit n -1		1 078,60
	TOTAL	249 800,00	264 200,00

2) **Les recettes de fonctionnement : 264 200 €**

Les recettes globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2022
70	Produits des services et du domaines	86 644,00	92 700,00
73	Impôts et taxes	13 629,00	10 000,00
74	Dotations et participations		160 000,00
75	Produits de gestion courante	152 500,00	1 500,00
	TOTAL	252 773,00	264 200,00

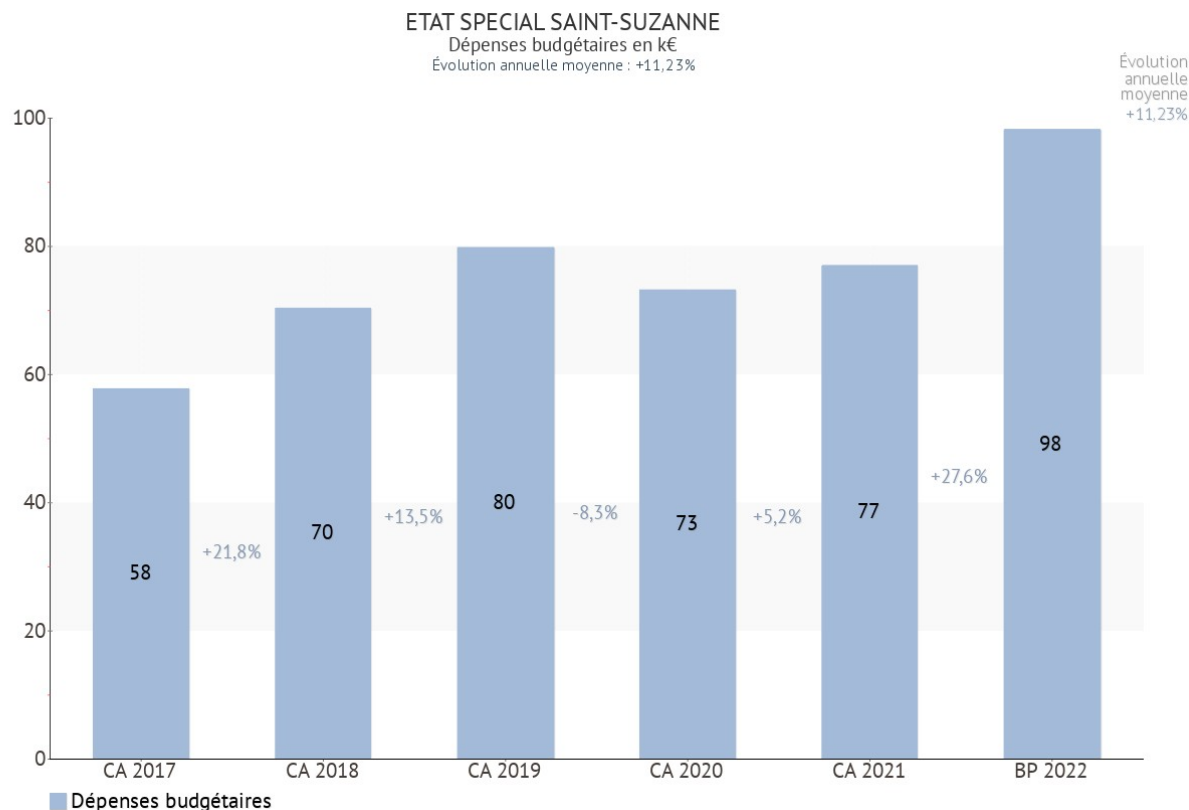
Un nouveau départ pour les fêtes locales suite aux 2 dernières années sans festivités.

Le budget est établi sur la base de celui de 2019. Des ajustements en dépenses et recettes seront sûrement nécessaires au regard des contraintes budgétaires en terme de sécurité, les aléas des tarifs dans certains domaines (assurances , transport...) et des produits ventes de spectacles et sponsoring.

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement : 98 100 €

Les dépenses globales évoluent suivant le graphique ci – dessous :



Pour les opérations réelles, les deux postes les plus importants sont :

- les frais généraux pour le fonctionnement courant des divers bâtiments de Sainte-Suzanne (école, stade, salle, mairie...),
- les subventions aux associations pour 1 500 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général (D011)	46 828,00 €	56 716,00 €	61 628,00 €	56 760,00 €	58 039,00 €	78 300,00 €
Autres charges de gestion courante (D65)	2 553,00 €	2 244,00 €	2 394,00 €	1 812,00 €	1 572,00 €	1 800,00 €
Total opérations ordre	8 245,00 €	11 239,00 €	15 645,00 €	14 478,00 €	17 256,00 €	18 000,00 €
						98 100,00 €

Pour les opérations d'ordre budgétaire, les dotations aux amortissements pour 18 000 €.

2) Les recettes de fonctionnement : 98 100 €

La principale recette est la subvention du budget principal de la commune d'Orthez vers Sainte-Suzanne pour 77 500 € et quelques autres recettes à la marge (redevance hydraulique et FCTVA).

Hors ces opérations réelles, le budget intègre l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2021 pour 17 443,18 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FCTVA (R744)	- €	- €	- €	- €	1 107,00 €	357,00 €
Dotation d'animation locale (R748711)	56 750,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	4 650,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
Dotation de gestion locale (R748721)	- €	70 000,00 €	71 500,00 €	78 400,00 €	72 700,00 €	75 500,00 €
Redevances l'énergie hydraulique (R75814)	- €	205,00 €	247,00 €	239,00 €	2 723,00 €	2 800,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	324,00 €	36,00 €	3 628,00 €	2 486,00 €	12 752,00 €	17 443,00 €
						98 100,00 €

La section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement (avec les RAR 2021) : 171 980,54 €**

Les dépenses nouvelles d'équipements prévisionnelles s'élèvent à 125 700 €, avec en priorité le versement de la participation financière à la CCLO concernant la réparation du pont sur le Laà.

Fonc.	Nat.	Chap.	Libellé compte	BP 2022
212 ECOLE	2184	21	MOBILIER	700,00 €
212 ECOLE	2184	21	MOBILIER	11 500,00 €
251 CANTINE	2158	21	MATERIEL CUISINE	1 300,00 €
251 CANTINE	2188	21	MATERIEL CUISINE	1 200,00 €
O20 BAT DIVERS	2184	21	MOBILIER	2 000,00 €
411 SALLES	21318	21	SALLES POLYVALENTE	12 000,00 €
412 STADE	2031	20	STADE	16 000,00 €
412 STADE	21318	21	STADE	11 000,00 €
831 AMENAG EAU	2041512	204	AMENAGEMENT DES RIVIERES	70 000,00 €
				125 700,00 €

Pour mémoire, le BP 2022 intègre les RAR 2021 :

Fonc.	Nat.	Chap.	Libellé compte	BP 2022
O20 BAT DIVERS	2128	21	AMENAGEMENT DE TERRAIN	24 210,80 €
212 ECOLE	2184	21	MOBILIER SCOLAIRE	750,00 €
212 ECOLE	21312	21	BATIMENTS SCOLAIRES	12 283,74 €
411 SALLES	21318	21	SALLES POLYVALENTE	8 040,00 €
412 STADE	2128	21	STADE	996,00 €
				46 280,54 €

2) **Les recettes d'investissement : 171 980,54 €**

Les recettes globales prévues intègrent :

- l'excédent reporté en investissement de 127 753,83 €,
- le FCTVA pour 1 226,71 €,
- une dotation d'équipement de 25 000 € exceptionnelle du budget principal de la commune,
- les dotations aux amortissements pour 18 000 €.